



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 23 avril 2019

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue mardi le 23 avril 2019 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Rapport SIMO pour le mois de mars 2019
- Transferts budgétaires 2019-03 à 2019-05 et 2019-07 à 2019-08

RÉSOL. : 28-04-2019 (Ouverture)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 29-04-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 2019;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Dépôt du rapport financier 2018;
6. Approbation transfert budgétaire 2019-06;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Adoption de soumission RAETM-2019-001 - Programme d'assurance de dommages pour la période 2019-2020;
8. Adoption de soumission RAETM-2019-003 – Entretien des surfaces gazonnées sur les sites de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche;
9. Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 190401-04 – Approbation du règlement numéro 116-2 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche concernant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant additionnel de 400 000 \$;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 30-04-2019 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 2019)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 31-04-2019 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 554,60 \$ et de 130 928,99 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 32-04-2019 (Dépôt du rapport financier 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte le dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, lequel montre un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 799 023 \$, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 33-04-2019 (Approbation transfert budgétaire 2019-06)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM approuve le transfert budgétaire 2019-06 pour un montant de 37 700 \$ du poste budgétaire 02-414-01-523 « Machinerie et équipement » au poste budgétaire 03-010-00-007 « Conversion pompes en type N Angora » pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 34-04-2019 (Adoption de soumission RAETM-2019-001 - Programme d'assurance de dommages pour la période 2019-2020)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le programme d'assurance de dommages pour la période 2019-2020 (RAETM-2019-001);

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont reçu l'invitation à soumissionner;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 12 mars 2019 à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes en sus
BFL Canada risques et assurances inc. (BFL)	49 907 \$
Aon Parizeau inc. (Aon)	---
Univesta Assurances et Services Financiers	---

ATTENDU QUE la RAETM a demandé l'expertise de monsieur Simon Julien, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour la préparation des devis d'assurance et d'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE l'estimation pour le portefeuille d'assurance est de 50 291 \$ taxes en sus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le rapport de monsieur Julien recommande à la RAETM d'accepter la soumission de la société de courtage BFL, dont le coût total pour l'ensemble des garanties d'assurance est de 49 907 \$ excluant les taxes;

ATTENDU également le rapport daté du 15 avril 2019 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la firme de courtage BFL offre l'option d'augmenter la limite en responsabilité civile excédentaire Umbrella de 15 000 000 \$ à 20 000 000 \$ pour un frais additionnel de 1 462 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche accepte la soumission de la société BFL Canada risques et assurances inc. pour l'acquisition d'un programme d'assurances de dommage de la RAETM pour la période du 1^{er} mai 2019 au 1^{er} mai 2020 pour un montant total de 51 369 \$ taxes en sus incluant l'option d'augmentation de la limite assurable à 20 000 000 \$ en responsabilité civile excédentaire Umbrella.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 35-04-2019 (Adoption de soumission RAETM-2019-003 – Entretien des surfaces gazonnées sur les sites de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services d'entretien des surfaces gazonnées sur ses sites (RAETM-2019-003);

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont reçu l'invitation à soumissionner;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d'un an à compter de la date de la résolution du conseil d'administration de la RAETM et renouvelable pour deux périodes additionnelles;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 avril 2019 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses	Prix corrigé
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	11 239,96 \$	10 988,84 \$
Gazon Rive-Nord inc.	18 958,40 \$	
Prestige pelouse & fleurs (9359-6716 Québec inc.)	22 135,87 \$	
Paysagiste ARF	---	

ATTENDU le rapport daté du 16 avril 2019 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 17 392,30 \$ (taxes incluses),



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. datée du 27 mars 2019, pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAETM pour un montant de 9 557,59 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 36-04-2019 (Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat)

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article (573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après : LCV), la RAETM doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la RAETM souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche adopte la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 37-04-2019 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tels que présentées.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

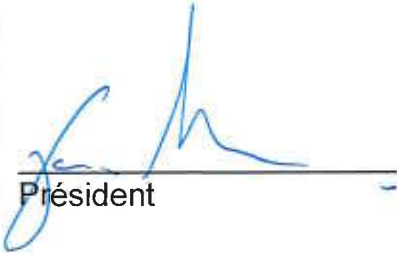
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOL. : 38-04-2019 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière